



Membre du groupe des Grandesecoles-Postbac

MODALITES DE CANDIDATURE EN LIGNE

A PARTIR DU 05 DECEMBRE 2009

1/ Pour les admissions en Année 1 du Cycle préparatoire :

Se connecter à l'adresse internet : **www.grandesecoles-postbac.fr**

Remplir le formulaire et obtenir un numéro GEPB indispensable au traitement du dossier.

L'inscription démarre le 14 janvier 2010

Pour les diplômes étrangers et les admissions sur titre :

Se connecter à l'adresse internet : **www.esilv.fr**

2/ Saisissez vos nom/prénom et adresse e-mail puis **validez**

3/ Ouvrez le mail de confirmation d'identification et **noter le LOGIN** qui vous est attribué (il vous permettra de suivre votre dossier de candidature)

4/ Cliquez sur le lien pour accéder au formulaire de pré-inscription.

5/ Remplissez le formulaire de pré-inscription

6/ Sélectionnez l'Ecole « ESILV » et le niveau d'entrée souhaité

7/ Remplissez le dossier de candidature

8/ Prenez connaissance des conditions générales d'inscription de l'ESILV

9/ Acceptez les conditions générales d'inscription de l'ESILV

10/ Validez définitivement le dossier de candidature

11/ Payez les **frais de candidature d'un montant de 100 €** en ligne par carte de crédit grâce à notre système sécurisé

En cas de problème, adressez votre règlement par chèque à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci

12/ Imprimez le dossier de candidature dûment rempli

13/ Certifiez les informations fournies en signant le dossier de candidature

14/ Joignez l'ensemble des pièces justificatives en votre possession

15/ Envoyez par voie postale, ou déposez sur place, l'ensemble du dossier de candidature au:

**Pôle Universitaire Léonard de Vinci
Service des Admissions
Candidature ESILV
92916 PARIS LA DEFENSE CEDEX**

En cas de problème de connexion :

Rapprochez vous du **Service des Admissions** au **01 41 16 76 97**

Préparer son dossier en ligne

16/ Vous **recevrez ensuite un e-mail de confirmation** confirmant la bonne réception du dossier

17/ Le dossier sera alors **en attente d'examen** (plusieurs sessions sont organisées au cours de l'année, et le suivi des dossiers pourra être consulté sur www.esilv.fr à partir de janvier 2010)

18/ En fonction de la nature de votre candidature et des titres dont vous pouvez faire état, vous serez susceptible de faire l'objet, soit d'une :

Convocation aux épreuves d'admission :

Pour les admissions en cycle préparatoire : si l'analyse initiale du dossier ne permet pas au **jury d'admission** de prendre une **décision immédiate**, les candidats feront l'objet d'une convocation pour des **tests d'évaluation** assortis d'un **entretien individuel** auprès d'examineurs spécialisés. Cet entretien est complété par une rencontre d'orientation avec des professeurs de l'ESILV.

Pour les admissions en cycle ingénieur, l'entretien individuel et la rencontre avec les professeurs sont systématiques.

Soit d'une :

Dispense de convocation (uniquement pour le cycle préparatoire)

La **décision immédiate** du jury d'admission concerne deux cas :

Tout dossier présentant un niveau excellent sera directement accepté, sous réserve d'obtention du diplôme requis (*une rencontre avec les professeurs de l'établissement sera ultérieurement offerte à ces étudiants, pour leur permettre d'organiser au mieux leur scolarité*).

Tout dossier dont le niveau serait jugé insuffisant, et la motivation incertaine, sera systématiquement rejeté.

19/ Vous recevrez, en cas d'acceptation du dossier, un **courrier électronique, vous invitant à choisir une date de rendez-vous**, parmi plusieurs possibilités qui vous seront offertes, afin de compléter la procédure d'admission, par des **entretiens**, ou par une **session d'épreuves** (tests d'admission).

20/ Lors de l'**inscription en ligne** qu'il vous faudra faire pour vous présenter à une **session d'épreuves**, il faut prendre garde au fait que l'**inscription à une session est ferme et définitive**. L'absence d'un candidat lors d'une session à laquelle il se sera préalablement inscrit sera considérée comme un **désistement**. *En cas d'impossibilité, due à des motifs force majeure, une demande de report de session pourra, néanmoins, être adressée au service des Admissions par lettre recommandée, et après avoir prévenu ce dernier, par tous moyens utiles, de son absence.*

21/ Vous recevrez un **E-mail de confirmation d'inscription aux épreuves**. Ce dernier a valeur de convocation, et devra être **imprimé**, et soigneusement **conservé**, pour pouvoir être **présenté** le jour de la session. Il faudra être alors muni d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport), en sus de cette convocation.

22/ La **décision finale d'admission (sur liste principale ou complémentaire)**, ou de **refus de la candidature**, sera visible sur votre compte en ligne (portail de candidature en ligne) et expédiée par courrier à votre domicile. Cette décision pourra être sujette à la délivrance définitive d'un **diplôme** (tel que le baccalauréat), si celui-ci est jugé nécessaire.

L'admission est toujours prononcée sous réserve de l'obtention et de la présentation des diplômes requis

L'inscription devient définitive à compter: (i) de l'enregistrement du dossier d'inscription ; (ii) de la présentation du diplôme, ou de la validation de l'année en cours (relevé de notes) ; (iii) du règlement des droits de scolarité. Pour toute demande exceptionnelle de dérogation à ces règles, un courrier devra être adressé au Directeur de l'ESILV, et envoyé au Service des Admissions, à l'adresse ci-contre.